

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DINITROL 3650

UFI: N84A-NMY6-Y00E-7441

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH

Rue: Pyrmonter Strasse 76 Lieu: D-32676 Luegde

Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

E-mail: msds@dinol.com

Interlocuteur: Labor

Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45

42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 2 de 14

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H304

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|--------------------------------------|------------------|-------------|
| | N° CE | Nº Index | Nº REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) nº 2 | 272/2008) | | |
| | Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes | , isoalcanes, cycléniques, <2% d'aro | matiques | 55 - < 60 % |
| | 919-857-5 | | 01-2119463258-33 | |
| | Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066 | | | |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate | | | 1 - < 5 % |
| | 263-093-9 | | 01-2119488992-18 | |
| | Skin Sens. 1B; H317 | | | |
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol | | < 1 % | |
| | 203-905-0 | 603-014-00-0 | 01-2119475108-36 | |
| | Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H302 H315 H319 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|----------------------------------|--|-------------|
| | Limites de cond | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| | 919-857-5 | Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques | 55 - < 60 % |
| | par inhalation: DL50 = > 5000 | CL50 = 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: mg/kg | |
| 61789-86-4 | 263-093-9 | calcium sulfonate | 1 - < 5 % |
| | dermique: DL5 10 - 100 | 0 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg | |
| 111-76-2 | 203-905-0 | 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol | < 1 % |
| | par inhalation: | ATE 3 mg/l (vapeurs); par voie orale: ATE 1200 mg/kg | |

Information supplémentaire

Hydrocarbons meet the requirements for not being classified as carcinogenic (<0,1% benzene alt<3% (w/w) DMSO extract (IP 346)).



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 3 de 14

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire inquigiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 4 de 14

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils pour le stockage en commun

Non indispensable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 5 de 14

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nº CAS | Désignation | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|----------|-----------------|-----|-------|-------|--------------|---------|
| 111-76-2 | 2-Butoxyéthanol | 10 | 49 | | VME (8 h) | |
| | | 50 | 246 | | VLE (15 min) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| Nº CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Moment de prélèvement |
|----------|-------------|---|---------------|-------------------------------|
| 111-76-2 | , | Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)(/g créatinine) | 100 mg/g | en fin de poste de travail |



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS | Désignation | | | |
|--------------------|--|-----------------------|------------|---------------------------|
| DNEL type | | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
| | Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cyclénique | es, <2% d'aromatiques | | |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 125 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, | à long terme | dermique | systémique | 208 mg/kg p.c./jour |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | dermique | systémique | 125 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | systémique | 871 mg/m³ |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 185 mg/m³ |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate | | | |
| Salarié DNEL, | à long terme | dermique | systémique | 3,33 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, | à long terme | dermique | local | 1,03 mg/cm ² |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 2,9 mg/m³ |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | dermique | systémique | 1,667 mg/kg p.c./jour |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | dermique | local | 0,513 mg/cm ² |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 0,8333 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | systémique | 11,75 mg/m³ |
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol | | | |
| Consommateu | r DNEL, aigu | par voie orale | systémique | 13,4 mg/kg p.c./jour |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 3,2 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, | à long terme | dermique | systémique | 75 mg/kg p.c./jour |
| Consommateu | r DNEL, aigu | dermique | systémique | 44,5 mg/kg p.c./jour |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | dermique | systémique | 38 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | | par inhalation | local | 246 mg/m³ |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | systémique | 98 mg/m³ |
| Consommateu | r DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 633 mg/m³ |
| Salarié DNEL, aigu | | par inhalation | systémique | 633 mg/m³ |
| Consommateu | r DNEL, aigu | par inhalation | local | 123 mg/m³ |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 49 mg/m³ |



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 7 de 14

Valeurs de référence PNEC

| Nº CAS | Désignation | |
|---------------|---|-----------------|
| Milieu enviro | Milieu environnemental | |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate | |
| | | |
| Eau douce | | 1 mg/l |
| Eau de mer | | 1 mg/l |
| Sédiment d'e | eau douce | 226000000 mg/kg |
| Sédiment ma | arin | 226000000 mg/kg |
| Intoxication | secondaire | 16667 mg/kg |
| Micro-organi | smes utilisés pour le traitement des eaux usées | 1000 mg/l |
| Sol | | 271000000 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Modèles de gants recommandés :

NBR (Caoutchouc nitrile) - (> = 0,12 mm), Temps de pénétration: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: beige

Odeur: caractéristique Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 8 de 14

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 154 - 193 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

7 vol. %

Point d'éclair: 41 °C DIN 53213

Température d'auto-inflammation: > 200 °C
Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur:

La réalisation de l'étude n'est pas

nécessaire car la substance est connue

pour être insoluble dans l'eau.

Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: non applicable

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

non déterminé
3 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: 13 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 0,83 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

non déterminé
non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non déterminé

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 54,9 %
Teneur en corps solides: 45,9 %
Point de ramollissement: non déterminé
Viscosité dynamique: 18 mPa·s

(à 20 °C)

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 9 de 14

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

Dose

Espèce

Source

CL50, inhalation (vapeur) (4 h)

> 256 mg/l

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| Nº CAS | Substance | | | | | |
|------------|---|----------------|--------------|---------------------------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | | Espèce | Source | Méthode |
| | Hydrocarbures, C9-C11, | n-alcanes, isc | oalcanes, cy | /cléniques, <2% d'aromati | ques | |
| | orale | DL50 mg/kg | > 5000 | Rat | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | > 5000 | Lapin | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 | 5000 mg/l | Rat | | |
| 61789-86-4 | 36-4 calcium sulfonate | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 5000 | Rat | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | > 2000 | Rat | | |
| 111-76-2 | -2 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol | | | | | |
| | orale | ATE 1200 n | ng/kg | | | |
| | inhalation vapeur | ATE 3 mg/l | · | | | |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 10 de 14

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nº CAS | Substance | | | | |
|----------|--|-------------------|--------------------------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] Espèce | Source | Méthode |
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 1490 mg/l | 96 h Lepomis macrochirus | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

| Nº CAS | Substance | | | |
|--------|---|-----------------|---|--------|
| | Méthode | Valeur | d | Source |
| | Évaluation | - | | • |
| | Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2 | % d'aromatiques | | |
| | | 80% | | |
| | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). | | • | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|--|-------------|
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol | 0,81 (25°C) |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 11 de 14

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1139

d'identification:

14.2. Désignation officielle de SOLUTION D'ENROBAGE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 30
Code de restriction concernant les D/E

tunnels:
Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1139

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Solution d'enrobage

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1139

d'identification:

14.2. Désignation officielle de COATING SOLUTION

transport de l'ONU:

Page 12 de 14



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024

Code du produit: 21633

3

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3



Marine pollutant:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

E1

EmS:

no

955

5 L

E1

EnS:

F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1139

d'identification:

14.2. Désignation officielle de COATING SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y344

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention Matières liquides inflammables

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 54,90 % dans les vernis et peintures: 455,7 g/l

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 13 de 14

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un

risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,11,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée Eve Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification | |
|--------------------|-------------------------------------|--|
| Flam. Liq. 3; H226 | Sur la base des données de contrôle | |
| Asp. Tox. 1; H304 | Méthode de calcul | |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul | |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 3650

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 21633 Page 14 de 14

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)